

1^{res} classes

Une rentrée ambitieuse



LA RENTRÉE DES CLASSES arrive à grands pas! Et avec elle, l'enthousiasme pour les élèves comme pour leurs enseignant-es de commencer ensemble une nouvelle année.

Les premiers jours de classe sont importants car c'est le moment où on se découvre, où on apprend à se connaître, à installer la confiance réciproque. Ces moments si particuliers sont essentiels à la construction des relations qui permettront de travailler ensemble à la réussite de toutes et tous.

Instaurer un climat de classe propice aux apprentissages, prendre en compte l'hétérogénéité des élèves, échanger avec les parents sont autant de questions primordiales au cœur de l'année scolaire. La FSU-SNUipp porte une vraie ambition pour l'école et ses personnels aux antipodes des consignes simplistes et rétrogrades du « choc des savoirs » qui enferment la réflexion pédagogique. Cette publication s'appuie sur le travail de nombreux chercheurs et chercheuses, transcrit certains de leurs apports et suggère différentes pistes pédagogiques qui vous aideront à appréhender au mieux la rentrée et l'année à venir.

Enfin, parce que la FSU-SNUipp est le premier syndicat des enseignant-es du primaire et qu'elle vous accompagne, vous représente et vous défend tout au long de votre carrière, cette publication vous informe de vos droits.

BONNE LECTURE!

3
Les incontournables
Fonctionnement de l'école

7
Dossier
Le climat de classe

11
Interview
Eirick Prairat
« L'éthique professorale »

12
Métier
« Choc des savoirs » :
inégalités exacerbées



La banque coopérative de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCE - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 188 932 720 euros - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75 013 Paris - RCS Paris N° 493 455 042 - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Insign 2022 - Merci à Carmen, Élise et Matthieu, professeurs des écoles, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.



COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE!

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles



casden.fr
Coût de connexion
selon votre opérateur



Retrouvez-nous chez



Le fonctionnement de l'école

DIRECTION

Le directeur ou la directrice est responsable de l'organisation de l'école et de tâches administratives. Il lui revient d'assurer l'animation et la coordination de l'équipe, sans statut ni rôle hiérarchique, contrairement à l'IEN.

CONSEIL DES MAÎTRES-SES

Composé du directeur ou de la directrice, des PE affecté-es à l'école ou de leur remplaçant-e au moment des réunions et des membres du RASED. Il donne son avis sur l'organisation du service, la répartition des élèves, l'attribution des classes et le fonctionnement de l'école d'un point de vue pédagogique et matériel. Il élabore le projet d'école.

CONSEIL DE CYCLE

Constitué des membres de l'équipe d'un même cycle, il permet d'analyser la progression des élèves et de traiter de leur poursuite de scolarité, de définir et mettre en œuvre le projet de cycle.

CONSEIL D'ÉCOLE

Il réunit trois fois par an enseignant-es, représentant-es des parents d'élèves, élu-es de la municipalité et DDEN¹. Peuvent aussi y assister l'IEN², les membres du RASED³ ainsi que les ATSEM ou les AESH. Il vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école. Il traite des questions liées à la vie et au fonctionnement de l'école.

LE RÔLE DE LA MAIRIE

Les communes ou les communautés de communes sont responsables des locaux et des moyens de fonctionnement des écoles. La FSU-SNUipp a très tôt interrogé la question de l'argent de l'école et a révélé des écarts considérables de financement entre communes.

LES MISSIONS DU RASED

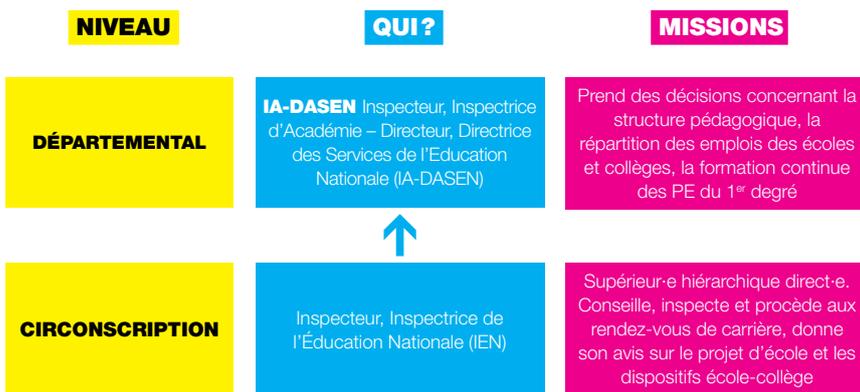
Un RASED complet compte des enseignant-es spécialisé-es chargé-es des aides à dominante pédagogique, relationnelles et des psychologues. Ces personnels apportent une aide directe aux élèves présentant des difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement. Le RASED accompagne les équipes dans l'analyse des situations et l'élaboration de réponses adaptées.

LE RÔLE DES ATSEM ET AESH

Les ATSEM, personnels municipaux, entretiennent les locaux de l'école maternelle et participent à l'encadrement des activités scolaires. Indispensables au bon fonctionnement de l'école, leur nombre doit être suffisant. Les AESH accompagnent les élèves en situation de handicap, de façon individuelle ou mutualisée. Bien que leurs missions soient essentielles, leurs contrats sont précaires, leurs rémunérations très faibles et leur formation insuffisante.

1. Délégué-e départemental-e de l'éducation nationale
2. Inspecteur / Inspectrice de l'éducation nationale
3. Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

LA HIÉRARCHIE LOCALE DES PE



Le «guide responsabilité – sécurité», réalisé par la FSU-SNUipp avec le concours de l'Autonome de Solidarité Laïque est riche d'informations réglementaires essentielles. Il permet un exercice plus serein du métier.



Focus

LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICE (ORS)

Aux 24 h d'enseignement hebdomadaire s'ajoutent 108 h annuelles :

- 36 h d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) : aide aux élèves en difficulté, au travail personnel ou activité inscrite au projet d'école;
- 48 h pour les travaux en équipe, les relations avec les parents, le suivi des élèves en situation de handicap ;
- 18 h de formation continue, dont 9h d'animations pédagogiques ;
- 6 h de conseils d'école.

Ces temps sont au prorata du temps de travail devant élèves. La FSU-SNUipp revendique qu'ils soient à la libre disposition des équipes.

École-familles : une relation fondatrice

Décisive pour la réussite des élèves, la relation école-familles peut se décliner selon des modalités variées.

Le décret du 28 juillet 2006 stipule que « *le conseil des maîtres, [...] organise au moins deux fois par an et par classe une rencontre, qui peut prendre différentes formes, entre les parents et les enseignants [...]* ».

Rencontrer les parents d'élèves, organiser des temps et des espaces permettant aux familles de s'immerger dans la vie de l'école et favoriser l'existence d'un dialogue ouvert et serein permet de faire vivre la relation école-familles. En plus d'être une obligation réglementaire, rencontrer les parents régulièrement permet d'instaurer une relation de confiance propice à la réussite des élèves.

L'organisation et le thème de la rencontre influencent les échanges entre parents et enseignant-es. Varier les types de rencontres permet donc de nouer le dialogue différemment et d'adopter une pos-

ture parfois plus propice à la discussion. Offrir un café aux parents de la classe ne génère pas les mêmes échanges qu'un face à face lors de rendez-vous individuels.

En complément de la réunion de rentrée (lire ci-dessous), quelques exemples de rencontres possibles:

Le café des parents : convivial, ce type d'organisation favorise la rencontre entre parents et enseignant-es. Il peut être organisé en début d'année ou dans le cadre d'un projet de classe : exposition de travaux d'élèves, dégustation d'ateliers cuisine, avant ou après un spectacle...

L'école ouverte : ces journées portes ouvertes permettent aux parents de s'immerger dans le monde de leur enfant et favorisent le dialogue entre l'élève et sa

famille. Elles donnent à voir l'organisation d'une école, d'une classe et du travail des élèves.

Les soirées débats : elles sont l'occasion d'inviter des intervenant-es sur des thématiques variées. Les écrans, l'alimentation, le rythme de l'enfant... autant de sujets qui ouvrent des discussions dans un cadre moins formel.

Le dialogue est au cœur d'une relation école-famille réussie, dans le respect des prérogatives des deux parties. Plus les parents feront confiance à l'école, plus les élèves se sentiront en sécurité pour mieux apprendre.

La réunion de rentrée

À la rentrée, la réunion avec les nouveaux parents d'élèves est un événement important. Souvent, c'est la première occasion de rencontre et d'échange avec les parents.

Cette réunion nécessite une préparation des informations à transmettre mais aussi matérielle. Afin de réunir un maximum de parents, il est nécessaire d'informer les familles de la date et de l'heure le plus tôt possible. De même, pour que les parents qui ont plusieurs enfants dans l'école puissent assister à toutes les réunions de rentrée, une concertation au sein de l'équipe est souhaitable pour ne pas proposer une date unique.

L'objectif principal est d'instaurer dès le début d'année scolaire un climat de confiance réciproque.

QUELQUES PIÈGES À ÉVITER :

- Ne pas utiliser un vocabulaire trop technique,
- Éviter une réunion trop longue et trop transmissive,
- Ne pas répondre à des questions concernant des élèves en particulier.

CETTE RÉUNION PEUT SE RÉSUMER EN 3 VERBES :



ACCUEILLIR



ÉCHANGER



RASSURER

Réforme de la formation : vers une mise au pas généralisée ?



La FSU-SNUipp, syndicat majoritaire de la profession, défend l'idée qu'enseigner est un métier qui s'apprend.

Depuis la rentrée 2023, le ministère de l'éducation nationale a annoncé vouloir réformer la formation initiale des PE dès le CRPE 2025. Il y a en effet urgence à réformer la formation initiale pour accéder à un haut niveau de qualification, nécessaire à l'exercice d'un métier complexe de conception. Celui-ci requiert une maîtrise de savoirs disciplinaires et didactiques, une entrée progressive dans le métier, des allers-retours réguliers avec le terrain et des temps d'analyse de pratiques en lien avec la recherche. Le projet de réforme propose une architecture de

la formation avec un recrutement à bac +3 puis une formation initiale de deux années rémunérées et validées par un master. Mais la mainmise du ministère sur les contenus de la formation rompt avec une indispensable formation universitaire et indépendante du pouvoir politique. Ce projet ne répond pas aux enjeux de la crise d'attractivité.

Aller plus loin : le projet ambitieux de la FSU-SNUipp
<https://snu2.fr/3w83DNv>

FORMATION INITIALE: LE PROJET DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE EN MARS 2024

| LE PROJET DU MINISTÈRE  | LICENCE | | | MASTER | | | |
|---|---|----|----|--|--|------------------------------------|------------------------------------|
| | L1 | L2 | L3 | M1 | M2 | M2+1 | M2+2 |
| | Étudiant·e Licence préparatoire au Professorat des Écoles (LPPE) OU Licences disciplinaires | | | Élève fonctionnaire Rémunération 900€ nets/mois 37,5% en observation (soit 1,5 j par semaine) | Fonctionnaire stagiaire Rémunération 1800€ nets/mois 50% en responsabilité (soit 2,5 j par semaine) | T1 Temps plein en classe | T2 Temps plein en classe |

LE PROJET DE LA FSU-SNUIPP: UNE ENTRÉE PROGRESSIVE

| LE PROJET DE LA FSU SNUIPP  | LICENCE | | | MASTER | | | |
|---|---|----|----|--|--|----------------------------------|------|
| | L1 | L2 | L3 | M1 | M2 | M2+1 | M2+2 |
| | Étudiant·e pré-recruté·e (en L1, L2 ou L3, sous statut d'élève professeur·e, rémunéré·e , sans responsabilité de classe) | | | Fonctionnaire stagiaire Rémunération à partir de l'échelon 1 de la grille des PE Mise en stage progressive (observation, pratique accompagnée, mise en responsabilité) d'1/3 temps maximum | T1 1/2 temps en responsabilité de classe | T2 Formation continuée | |

CONCOURS

TITULARISATION

Conditions de travail : les personnels alertent !

Augmentation des signalements d'atteintes à la santé au travail, hausse du nombre de démissions et manque d'attractivité du métier : tous les indicateurs sont au rouge et témoignent des difficultés à faire classe.

Après 102 alertes sociales déposées dans tous les départements fin novembre 2023 et restées sans réponse, la FSU-SNUipp, syndicat majoritaire du premier degré, a lancé une consultation auprès des personnels des écoles le 13 décembre 2023. Plus de 4 200 personnes y ont répondu. Parmi ces réponses, plus de 3 000 témoignages montrent une école en manque de moyens et de reconnaissance. Le constat est sans appel : les conditions de travail continuent de se dégrader avec une perte de sens du métier particulièrement prégnante.

CHANGER DE CAP

Parmi les principaux sujets de tension qui affectent leur quotidien, ceux liés à l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers arrivent largement en tête avec 71% des alertes.

Le temps de travail et la rémunération arrivent en seconde position, avec plus d'un personnel sur deux qui tirent la sonnette d'alarme sur le manque de reconnaissance.

Les effectifs de classe trop chargés, le manque de formation, les évaluations standardisées, les injonctions pédagogiques ainsi que le bâti scolaire sont également pointés.

Il est urgent que le ministère de l'Éducation nationale change de cap et apporte des solutions à la hauteur.

LA FSU-SNUIPP EXIGE :

- L'annulation immédiate des suppressions de postes
- Une augmentation de 300 euros nets mensuels sans contrepartie
- Une redéfinition du temps de travail

Plus de moyens pour l'école publique !

Le manque chronique de moyens pour l'école publique dégrade les conditions de travail. Parallèlement, l'école privée déjà subventionnée à plus de 75% par l'argent public, a vu ce financement augmenter en 2019 quand la scolarité a été rendue obligatoire à 3 ans.

Quand l'école publique accueille toutes et tous les élèves sans distinction, l'école privée, elle, les sélectionne. Selon le sociologue Bernard Lahire, les écoles privées jouent « un rôle de tri social » avec comme « point commun l'entre-soi ». Les indices de position sociale rendus publics confirment que le privé concentre de plus en plus les élèves des milieux les plus favorisés. Suite à un premier avis de la Cour des Comptes, un récent rapport parlementaire pointe l'opacité de gestion des fonds publics par les établissements privés instaurant une concurrence déloyale avec l'école publique, sans que l'État n'exerce de contrôle administratif ou pédagogique suffisant. La FSU-SNUipp exige que les fonds publics reviennent à l'école publique.



© MILLEPAND/LES GRENAGES/ANA

Satisfaction professionnelle en berne

En 2023, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), a publié les résultats de son Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale. Ces personnels ont été interrogés sur leur ressenti concernant environnement de travail, relations professionnelles, rémunération, perspectives de carrière, conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle et sens associé au travail. 7,8 PE sur 10 ont l'impression de

faire quelque chose d'utile. Par contre, leur satisfaction professionnelle est de 5,8/10 quand l'ensemble des français-es en emploi l'évalue à 7,1. Les principales sources d'insatisfaction sont le niveau de rémunération (3,3/10) et les perspectives de carrière (2,9). Les domaines à améliorer prioritairement sont le pouvoir d'achat (pour 57% des PE) et la charge de travail (54%) : deux revendications au cœur de la campagne « J'alerte » de la FSU-SNUipp.



Un climat de classe propice aux apprentissages

Pour vivre une année scolaire sereine, instaurer un climat de classe propice aux apprentissages dès la rentrée est indispensable.

C'est la rentrée! Chacun et chacune s'observe et se rencontre. Tout est à construire collectivement et individuellement, tant d'un point de vue relationnel que pédagogique. Rapidement, les premiers profils d'élèves se dessinent et la prise en compte des besoins éducatifs particuliers de certain-es s'impose. Face à cette hétérogénéité, les enseignant-es sont parfois dérouté-es. Le consensus scientifique dégagé par le CNECSO a permis de dégager des pistes d'équilibre entre enseignement collectif et travail individualisé (p.9).

Prendre en compte la diversité, c'est affirmer la ferme conviction pédagogique d'un « toutes et tous capables ». C'est également faire vivre l'école inclusive dans une approche qui refuse de catégoriser les élèves (p.10) mais qui reconnaît les potentiels et les marges de progrès de toutes et tous. Dès le cycle 1, la pratique de l'évaluation positive (p.10) permet l'entrée dans les apprentissages dans le respect du développement de chaque enfant. Nourrie de l'observation attentive et régulière des élèves en train d'apprendre, elle a pour but de valoriser les progrès. Eirick Prairat, philosophe de l'éducation, rappelle que « l'éthique enseignante [définie] comme la manière attentive et respectueuse de se rapporter à autrui, participe au développement psychologique et intellectuel de l'élève », en cultivant son estime de soi. (p.11)

Roxane Matignon, néo-titulaire, témoigne ainsi de son expérience de séances d'art visuel en PS/MS : « En exprimant leurs émotions, les élèves se construisent dans un collectif tout en ayant des possibilités individuelles » (p.9). Dominique Bucheton, professeure émérite en sciences de l'éducation, confirme qu'un climat de classe basé sur l'écoute et la confiance facilite l'« engagement [des élèves] dans les apprentissages car ils se sentent reconnus et accompagnés. Les apprentissages font sens pour eux. » (p.8). L'instauration de ce climat est consubstantiel de l'usage de la liberté pédagogique « indissociable de la liberté de conscience », pour éviter « une rupture de sens pour le métier » et ainsi préserver la santé au travail des PE.



FENÊTRES SUR COURS UNIVERSITÉ D'AUTOMNE 2023 À RETROUVER



© SHUTTERSTOCK

© MILLERAND/LES GRENOUDES/NAJIA

3 QUESTIONS

DOMINIQUE BUCHETON, professeure émérite en sciences de l'éducation.

LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE, AU CŒUR DU MÉTIER?

Tous les élèves n'apprennent pas les mêmes choses en même temps. L'enseignant doit s'adapter aux temps d'apprentissages. Au CP, certains élèves sauront lire dès Noël, d'autres en fin d'année, d'autres même plus tard, en CE1 voire au CE2 – ce qui ne les

«LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE S'INSCRIT DANS UNE RÉFLEXION COLLECTIVE»

empêchera pas de devenir de bons élèves. La liberté pédagogique c'est aussi la possibilité pour l'enseignant d'utiliser des chemins divers pour permettre à tous les élèves d'arriver aux mêmes objectifs ambitieux. C'est enfin la liberté d'organiser des formes scolaires différenciées qui participent de la démocratisation scolaire. Elle est indissociable de la liberté de conscience, garantie à tout citoyen, qui autorise un fonctionnaire à refuser d'obéir à un ordre qui lui semble contraire aux valeurs de la République.

QUEL LIEN AVEC LE CLIMAT DE CLASSE?

La liberté pédagogique est primordiale pour que les

enseignants installent et maintiennent une atmosphère d'écoute et de confiance avec et entre les élèves. Ce climat permet leur attention et leur engagement dans les apprentissages car ils se sentent reconnus et accompagnés. Les apprentissages font sens pour eux. La liberté pédagogique, issue de la formation et de la culture professionnelle, bien qu'individuelle, s'inscrit dans une réflexion collective où réussites et échecs vont être questionnés pour permettre aux enseignants de mener tous leurs élèves dans l'aventure de la conquête du savoir.

DES ENTRAVES?

Les guides comme les dispositifs du « Choc des savoirs » attaquent la liberté pédagogique. Les évaluations nationales, par leur fréquence et leurs contenus dépossèdent l'enseignant de la possibilité de s'ajuster à la diversité des élèves. Elles l'empêchent de penser l'évaluation comme l'observation de ses élèves et de ses propres pratiques. Le contrat professionnel est rompu. La confiance entre les PE et la hiérarchie, les familles, les élèves est brisée. S'ensuit une rupture de sens, du métier pour les PE et des apprentissages pour les élèves. Avec pour risque incompréhension et décrochage des élèves.

On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner.

C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF.

Alors pourquoi pas vous ?



assureur militant

L'art visuel en maternelle



Roxane Matignon

T2 en maternelle
en Indre-et-Loire

COMMENT ORGANISES-TU LES SÉANCES D'ART VISUEL ?

J'ai une classe de PS/MS de 26 élèves. L'art visuel est travaillé au moins une fois par semaine, souvent en lien avec le graphisme, en groupes de 6 à 8. En classe entière, cela paraît compliqué surtout si on utilise la peinture ou des matériaux qui tachent. Certaines séances se déroulent comme je l'avais imaginé et d'autres non. Il arrive que l'objectif ne soit pas atteint mais il arrive aussi que j'ai de bonnes surprises avec ce que les élèves proposent et réalisent au final.

QUELLE PRÉPARATION EN AMONT ?

Le programme permet de proposer des situations très diverses. Quand on débute, l'important est de choisir des activités dans lesquelles on se sent à l'aise car il est plus facile de les envisager et de les mettre en place. J'anticipe toujours bien le matériel. La communication avec l'ATSEM est très importante car c'est elle qui le prépare en amont.

Parfois je prévois des séances en autonomie avec manipulation, exploration, test du matériel, des textures... D'autres séances ont des objectifs de réalisation plus précis et je peux proposer un modèle. Mais l'adulte ne fait jamais à la place des élèves. Pour cela, je fais des choix pour éviter les manipulations trop compliquées ou avec des outils que les élèves ne sauront pas utiliser.

QUEL IMPACT SUR LE CLIMAT DE LA CLASSE ?

Les projets collectifs participent dès le début de l'année à la construction d'un groupe classe en amenant les élèves à travailler avec les autres, à accepter que l'autre fasse sur la même feuille. En exprimant leurs émotions, les élèves se construisent dans un collectif tout en ayant des possibilités individuelles.

Lors des séances, certains commencent par observer les autres qui se lancent plus rapidement, certains ont peur de se salir, d'autres beaucoup moins... Mais peu à peu chacun prend confiance et progresse grâce aux autres.

J'apprécie beaucoup ces moments pendant lesquels la relation aux apprentissages est différente des autres disciplines pour les élèves. Ils sont plus détendus, détachés de la pression de donner la « bonne » ou une « mauvaise » réponse qu'ils ressentent parfois. Lorsque leur production est affichée en arrivant le matin en classe, ils sont fiers de retrouver la leur et de la montrer aux autres.

Différencier, une réponse pédagogique à l'hétérogénéité

Aucun-e élève n'apprend de manière identique, mais l'école doit assurer à tous et toutes la maîtrise des compétences du socle commun. Pour relever cet enjeu, la différenciation est une réponse pédagogique pertinente.

L'hétérogénéité des profils des élèves d'une même classe n'est pas un phénomène nouveau mais correspond à une réalité que les enseignant-es rencontrent chaque année. Parfois déstabilisante, elle demande de trouver des pistes pour proposer une différenciation pédagogique efficace qui évite la transformation systématique de difficultés d'apprentissages en troubles nécessitant une médicalisation.

Lors de sa conférence de consensus de 2017, le CNESECO (Centre national d'études des systèmes scolaires) a établi une synthèse de recommandations :

Un bon équilibre entre travail collectif et travail individualisé. Le piège serait

de basculer dans une différenciation excessive qui tend vers une individualisation des apprentissages. Au contraire, s'appuyer sur le collectif apprenant est riche. Les interactions entre les élèves, la possibilité d'échanger sur les savoirs en cours et de s'entraider permettent à l'ensemble des élèves de progresser.

Maintenir des objectifs ambitieux pour répondre aux besoins cognitifs. Loin

d'une simplification des tâches, la différenciation correspond à une palette diversifiée des voies d'accès à l'objectif commun. Certaines sont simples : accorder plus de temps, réduire ou augmenter le contenu d'un travail, modifier la mise

en page d'un document, autoriser le recours à des ressources (dictionnaires, cahiers de leçons, calculatrices...).

Prendre le temps de l'explicitation par les élèves des attendus. Il s'agit de développer le travail de métacognition afin que les élèves parviennent à expliquer leurs procédures. Ce temps de reformulation permet de lever les ambiguïtés et malentendus sur les objectifs de l'activité proposée et d'accéder à un niveau de maîtrise supérieur des savoirs visés.

Pratiquer le plus souvent possible l'auto-évaluation pour permettre aux élèves d'objectiver leurs acquis et devenir autonomes.

Éviter le travail à la maison. Le travail donné à faire à la maison contribue à creuser les inégalités scolaires.

La mise en place de la différenciation pédagogique relève bien d'une compétence professionnelle qui prend en compte la motivation et l'estime de soi des élèves sans jamais perdre de vue le « tous et toutes capables ».

L'évaluation positive au service de la réussite

L'évaluation positive mise en place à l'école maternelle depuis 2015 vise à mettre en valeur chaque réussite. Elle favorise le plaisir d'apprendre des jeunes élèves dans le respect de leur développement.



Contrairement aux évaluations nationales standardisées, l'évaluation en maternelle n'est ni prédictive, ni sélective. Nourrie de l'observation attentive et régulière des élèves en train d'apprendre, elle a pour but de valoriser les progrès. L'objectif est de montrer à l'enfant ce qu'il sait faire afin de lui restituer une image positive de lui-même. C'est pour cela que l'on parle d'évaluation « positive ». Il ne s'agit pas de sanctionner ni de « classer » ou « catégoriser » les élèves mais bien de servir de levier à la construction d'une posture d'élève.

TROIS GRANDS PRINCIPES GUIDENT L'ÉVALUATION POSITIVE :

ADAPTER LE RYTHME DE L'ÉVALUATION

L'enseignant-e choisit le bon moment pour évaluer, se saisit d'une occasion pour attester d'une réussite et n'impose pas une évaluation parce qu'elle aurait été programmée. Adapter les pratiques évaluatives au rythme de chaque élève est alors primordial.

ASSOCIER L'ÉLÈVE

C'est aussi montrer à l'élève qu'il est toujours en train d'apprendre en valorisant

chaque progrès. Les critères de réussite doivent donc être explicites afin de lui permettre de se rendre compte seul-e de ses progrès.

ASSOCIER LES PARENTS

En cycle 1, les modalités d'apprentissage sont principalement le jeu, la manipulation, la résolution de problèmes concrets, etc. Une manière explicite de rendre compte des progrès pour les parents est de s'appuyer sur « des traces » : des productions, des photos, des enregistrements... Leur restitution aux familles lors de moments d'échange est essentielle en contexte de primo-scolarité.

Faire vivre l'école inclusive

En 2014, la FSU-SNUipp appelait à ce que « l'inclusion fasse école ». Si les principes de la loi de 2005 sur l'inclusion restent partagés par la communauté éducative, les moyens dédiés ne sont toujours pas à la hauteur.

Une école pour toutes et tous, tel est l'enjeu de l'école inclusive. Comme le rappelle Alexandre Ployé, chercheur spécialiste des questions d'inclusion, « l'école inclusive ce n'est rien d'autre qu'une manière un peu moderne de redire le grand rêve d'une école émancipatrice qui donne à tout enfant de la République le droit de se former »*. Le service public d'éducation a la responsabilité d'accueillir l'ensemble des enfants et de les accompagner au mieux dans les apprentissages en tenant compte de leurs besoins spécifiques.

Le champ de l'école inclusive ne s'arrête pas à la scolarisation des élèves en situation de handicap. Il recouvre aussi celle de chaque élève, quelles que soient ses spécificités, son vécu familial, son origine sociale, ses problèmes de santé, ses difficultés psychologiques, son parcours migratoire... La prise en compte de ces besoins spécifiques suppose un changement de paradigme qui vise l'adaptation de l'école plutôt que celle des élèves à une norme scolaire.

DES MOYENS ET DU TEMPS

Aujourd'hui le manque de moyens empêche l'école inclusive d'exister. Pour qu'elle devienne une réalité partagée et que cesse la souffrance des élèves et des enseignant-es, le nombre d'AESH convenablement formé-es doit être abondé, les effectifs par classe significativement réduits. Les places en établissements spécialisés adaptés aux besoins des élèves ainsi que la formation initiale et continue des PE doivent être renforcés. Chaque école doit pouvoir travailler à scolariser l'ensemble des élèves avec le soutien d'une équipe pluri-disciplinaire. Pour ce faire, du temps institutionnel dédié doit être dégagé.

* cf. Fenêtres sur cours spécial inclusion, supplément au n°493 / 6 octobre 2023

« L'éthique participe au développement psychologique et intellectuel de l'élève »



© DR

Eirick Prairat est professeur de philosophie de l'éducation à l'Université de Lorraine et chercheur associé à l'Université du Québec à Montréal. Auteur de *Éduquer avec tact* (ESF, 2022) et *La sanction en éducation* (PUF, 2024)

QUELLE ÉTHIQUE POUR UN CLIMAT PROPICE AUX APPRENTISSAGES ?

En préambule, précisons que je ne fais pas de distinction entre morale et éthique. Je définis la morale ou l'éthique relationnelle comme la manière attentive et respectueuse de se rapporter à autrui.

L'éthique enseignante est un mode de régulation de la relation enseignant/enseigné, mais pas seulement. Elle participe au développement psychologique et intellectuel de l'élève. Elle n'est cependant pas pensée dans la formation des PE alors qu'elle est au cœur de leur professionnalité. J'essaie de montrer que l'éthique participe au développement psychologique et intellectuel de l'élève, en cultivant l'estime que l'élève a de lui-même. Plus on se sent capable, plus on s'estime. La pire des insultes consiste à traiter l'élève d'incapable, de bon à rien. Selon moi, elle passe par une éthique de la présence qui se définit en trois points, le fait d'être attentif de par sa présence, d'être disponible ici et maintenant dans l'actualité de la classe et de donner ce que l'on est par le don de son savoir-faire, ses connaissances, ses techniques. La présence est une manière d'être, d'habiter la classe. Cette présence se déploie autour de trois vertus. La justice car elle est le souci du collectif et des équilibres, la bienveillance car elle est le souci de la personne singulière, et le tact car il est le souci de la relation elle-même.

QU'EST-CE QU'ÊTRE EXEMPLAIRE ?

L'exemplarité morale est nécessaire, c'est un ingrédient de l'autorité des professeurs. Cette dernière passe par le statut, l'expertise pédagogique et la dimension morale. Attention, l'exemplarité morale ne correspond pas à une impossible perfection mais à une fidélité silencieuse à quelques grands principes éthiques que sont d'ailleurs la justice, la bienveillance et le tact. C'est l'engagement dans ces principes qui confère une exemplarité morale aux PE.

« Plus on se sent capable, plus on s'estime. La pire des insultes consiste à traiter l'élève d'incapable, de bon à rien. »

COMMENT SE FORMER À L'ÉTHIQUE PROFESSORALE ?

La formation éthique doit s'organiser autour de trois types d'activités.

Premièrement, il faut un travail sur des situations exemplaires. L'enseignant se professionnalise avec des emprunts assumés à ses prédécesseurs. Quand j'étais à l'IUFM de Lorraine, il y a plus de 20 ans maintenant, il ne fallait surtout pas présenter des exemples par crainte du formatage. Or, l'exemple ne formate pas, il donne des idées, il inspire. L'important est d'en proposer plusieurs et de faire un travail d'explicitation critique de ces exemples.

Deuxièmement, un travail sur des dilemmes moraux doit être mené en respectant une procédure en trois temps pour constituer une réelle formation.

Une description de la situation pour partir d'une même « base d'information » et ne pas engager la discussion sur un quiproquo. Puis un temps d'appréciation des points de vue des différents protagonistes est prévu. Enfin, il faut justifier la décision, pourquoi je décide d'agir ainsi et pas autrement. Il faut être attentif à ne pas résumer le travail sur les dilemmes moraux à la seule justification de la décision.

Troisièmement, des activités de mise en mots d'expériences ordinaires autrement appelées analyses de pratiques participent de la formation à l'éthique professorale. Cette dernière se manifeste aussi dans des gestes simples, dans la vie de tous les jours, dans des manières banales de se comporter. Pour cela, il est essentiel que le groupe d'étudiants et le formateur ne soient pas dans le jugement mais bien l'accueil des expériences, souvent les premières et parfois maladroites. Il s'agit de récits

d'expérience où l'on confronte des témoignages, l'on partage des expérimentations dans une perspective de formation où le questionnement est « ai-je bien fait d'agir de la sorte ? », « n'aurais-je pas pu agir de manière sensiblement différente ? ».

COMMENT COMMUNIQUER AVEC TACT ?

En 2013, alors qu'il est au cœur des métiers du soin, le monde de l'enseignement ignore le tact comme qualité de la relation pédagogique. Il est le sens de l'adresse et de l'à-propos, de ce qui doit être dit et comment. Ce n'est pas une habileté relationnelle mais une manière d'être qui correspond à une forme d'habitude. « Les mots sont des actes » disait Wittgenstein, car ils peuvent avoir la dureté du coup assené comme la douceur de la caresse prodiguée. Pour conclure, le tact, c'est le souci de ne pas abîmer la relation.

« Choc des savoirs » : les inégalités exacerbées

Le 5 décembre 2023, Gabriel Attal annonçait les mesures du « choc des savoirs ». À rebours des préconisations de l'OCDE* et de la recherche scientifique, ces mesures organisent le tri social des élèves et renforceront les inégalités scolaires.

L'une de ces mesures, la plus commentée, est la mise en place des groupes de niveau au collège. Pourtant la recherche invite à la prudence quant à l'effet de ce type de dispositif. En effet, les méta-analyses pointent toutes une absence d'effets, voire un effet négatif, et ce, quelles que soient les compétences des élèves. L'OCDE elle-même alerte sur la mise en place de tels

groupes qui peuvent stigmatiser les élèves et accroître les écarts de performance. Pour le sociologue Pierre Merle, « il existait déjà des ségrégations inter et intra établissements. Le ministre vient d'inventer la ségrégation intra-classe ».**

UN EMPILEMENT DE MESURES INEFFICACES

Le redoublement, autre mesure du « choc des savoirs », est très contesté par la recherche. Socialement inégalitaire, le redoublement est dénué d'effets positifs durables et « favorise le décrochage scolaire » comme le démontrait déjà en 2019 un dossier spécial de la revue « Le Cahier des Sciences de l'Éducation ».

Des manuels de français et de mathématiques seront labellisés par le ministre dès la rentrée 2024. Une entorse au principe républicain de libre choix des supports pédagogiques instauré par Jules Ferry, auquel seul le régime Vichy a dérogé.

Les évaluations standardisées seront généralisées du CP à la seconde. Axées sur une partie des compétences de français et mathématiques, elles tendent à réduire les apprentissages à ce qui est évalué.

Le traitement de la difficulté scolaire nécessite d'autres leviers : effectifs réduits, formation initiale et continue ambitieuses, redéploiement des RASED, « Plus de PE que de classes »... C'est en s'appuyant sur les ressorts des groupes hétérogènes, en maintenant la même exigence pour toutes et tous et en renforçant la professionnalité enseignante que l'on pourra lutter contre des inégalités scolaires corrélées aux inégalités sociales.

* Organisation de coopération et de développement économique.

** Fenêtres sur cours 495, janvier 2024



Prévenir les troubles de la voix grâce à l'application Vocal'iz

mgen
GROUPE **vyv**

Les études convergent : **la moitié des enseignants sont susceptibles de développer des troubles de la voix.**

Partenaire historique de l'Éducation nationale depuis sa création, la mutuelle MGEN a acquis une fine connaissance des personnels éducatifs. Pour mieux répondre à leurs besoins, elle développe des services spécifiques et n'hésite pas à recourir à l'innovation. C'est ainsi qu'en 2017, **en partenariat avec l'Ircam (Institut de recherche et coordination acoustique/musique) et la Fédération nationale des orthophonistes, elle a créé Vocal'iz.**

Vocal'iz est une application grand public, gratuite, ouverte à tous. Son objectif ?

Promouvoir la voix et aider tout un chacun à protéger et optimiser son capital vocal.

Instrument plébiscité par de nombreux orthophonistes en cas de trouble vocal, **Vocal'iz** peut aussi s'utiliser comme coach virtuel de relai entre deux séances de rééducation vocale.

Au fil des années, ses contenus se sont enrichis de nombreux exercices et fonctionnalités.

Vocal'iz propose aujourd'hui :

- **Une analyse vocale** pour (re-)découvrir sa voix.
- **Une analyse des 3 paramètres acoustiques de la voix.**
- **Des exercices conçus par des professionnels** : Vocalises, exercices de posture, de détente, de souffle, etc.
- **Des articles sur l'univers de la voix** :
Qu'est-ce que la voix ? Comment fonctionne-t-elle ? etc.



L'EPS, un enseignement fondamental

À l'aube des jeux olympiques et paralympiques, le ministère de l'Éducation nationale a rappelé l'importance des 30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ) à l'école. Mais la mise en place de ce dispositif sème la confusion entre activité physique et éducation physique et sportive (EPS).

Les rapports de l'ANSES* alertent sur les dangers de la sédentarité. Pour Paul Bouvard, professeur agrégé et CPD EPS, plus les catégories sociales sont défavorisées, plus les enfants sont immobiles et sédentaires, et « *le vrai enjeu n'est pas de faire bouger mais d'éduquer* ». L'idée de prévention et de bien-être développée par le ministère au sujet des APQ paraît louable. Mais, enseignement à part entière, l'EPS revêt des enjeux beaucoup plus importants de santé publique et de réduction des inégalités.

Selon Claire Pontais, formatrice émérite, l'EPS doit permettre à l'élève d'apprendre à réfléchir à ce qu'il ou elle fait, quand il ou elle le fait. L'élève peut ainsi progresser dans son corps, dans la façon de réfléchir à ses actions, avec les autres et s'enrichir de leurs différences.



© MILLERAND

En 30 ans, le temps de formation initiale en EPS a baissé de 75 %. Or, l'EPS est un enseignement au même titre que tous les autres. Pour qu'il soit ambitieux, il nécessite des moyens notamment en termes d'équipements, de matériel et de formation pour que toutes les écoles soient « vitaminées à l'EPS ».

* Agence nationale de sécurité sanitaire

Aller plus loin :

🔗 [Webinaire « L'EPS c'est fondamental »](#)

Des « Écoles vitaminées à l'EPS », bilan d'enquête 2020-2021

Enseigner l'EMC aujourd'hui

L'instruction morale et civique apparaît dès le XIX^e siècle. Elle devient éducation civique à la fin des années 1970. En 2008, la morale réapparaît dans l'instruction morale et civique qui devient en 2013 enseignement moral et civique (EMC).

Selon les philosophes Serge Cospérec et Julien Delaye*, l'EMC répond aujourd'hui à trois objectifs. Les deux premiers consistent en la transmission des connaissances sur les institutions et la sensibilisation aux valeurs de la République. Le troisième objectif est bien plus ambitieux : « *cultiver le discernement éthique et politique du futur citoyen, lui apprendre à juger, à réfléchir moralement et politiquement, en s'appuyant sur l'intelligence collective.* »

Pour pouvoir mettre en œuvre ce troisième objectif, les deux auteurs proposent que l'EMC prenne sa place de discipline à part entière avec une heure consacrée par semaine, un cahier, des évaluations... Ils invitent à s'appuyer sur des albums dont le thème est porteur et représente un enjeu pour les élèves. Ils suggèrent également d'utiliser des « plans de questionnement » avec une carte des questions organisée selon leur niveau. Elles permettront de guider les discussions en partant d'un cas particulier vers la question générale pour revenir ensuite au cas particulier et ainsi pouvoir évaluer la compréhension des élèves.

* Serge Cospérec et Julien Delaye,

Faire vivre l'enseignement moral et civique, (ESF, 2023).

Focus

L'UNIFORME, CAMOUFLAGE SOCIAL

Le « bon sens » de l'expérimentation de la « tenue scolaire unique » soutenue par Emmanuel Macron ne résiste pas à l'analyse des faits. En France, l'uniforme n'a été porté que dans les établissements privés ou des établissements secondaires publics au début du XX^e siècle. Utilisé comme marque de distinction sociale, il se différencie de la blouse qui protégeait les vêtements des tâches d'encre. Actuellement porté dans des DROM, il n'a pas permis d'améliorer le bien-être des élèves, ni de réduire les inégalités sociales et scolaires. Cette mesure qui nuit à la construction de la singularité de chaque élève entre en contradiction avec le Code de l'éducation qui garantit l'accès de l'école, même sans uniforme « obligatoire ». Les financements prévus gagneraient plutôt à renforcer l'école publique.

Aller plus loin :

🔗 <https://bit.ly/3UGFQSQ>



Éducation à la vie affective et sexuelle : trois champs à explorer

L'éducation à la sexualité (EAS) recouvre de nombreuses notions à aborder tout au long de la scolarité. « À ce niveau d'âge, il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité », indique la circulaire du 12 septembre 2018. Mais alors, de quoi s'agit-il ?

L'éducation à la sexualité (EAS) recouvre des savoirs à l'intersection de trois champs d'enseignement : un champ biologique (reproduction des êtres vivants, différences morphologiques, description et identification des changements du corps, étude et respect du corps), un champ psycho-émotionnel (respect de soi et des autres, intimité et respect de la vie privée) et un champ juridique et social (égalité fille-garçon, prévention des violences sexistes et sexuelles, droit à la sécurité et à la protection, prévention des mésusages des outils numériques et des réseaux sociaux). Autant d'éléments des programmes qui relèvent de l'enseignement scientifique, moral et civique, artistique mais aussi de l'éducation physique et sportive ou encore de l'étude de la littérature jeunesse.

Trois séances annuelles a minima sont à réaliser dès le CP. Afin d'éviter toute incompréhension, les modalités d'application sont présentées au conseil d'école et portées à la connaissance des parents d'élèves lors des réunions d'information de rentrée.

Parce qu'ils relèvent souvent de l'intime, aborder ces sujets avec les familles et les élèves peut sembler délicat. Le projet de nouveau programme spécifique est l'occasion de généraliser enfin l'EAS. A condition de renforcer la formation et de diffuser des outils institutionnels pour aider la mise en œuvre ordinaire de cette éducation.

Focus

LA BELGIQUE TIENT BON !

En Belgique, l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) existe depuis 2012 pour les élèves de 5 à 18 ans. L'objectif : prévenir les violences intrafamiliales ou fondées sur le genre, sensibiliser à la question de la santé et des droits sexuels et reproductifs, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, ou encore éduquer au respect mutuel et au consentement.

Cet enseignement a été soumis à rudes épreuves quand en 2023, fanatiques et complotistes ont tenté d'empêcher son obligation en répandant les fake-news hostiles sur les réseaux sociaux, attisant la peur de parents mal informés. Grâce à la cohésion de la communauté éducative et des forces politiques en réponse à des incendies criminels d'écoles, l'EVRAS a résisté. Malgré tout, les pratiques restent disparates et l'accès des élèves encore inégal.

Bâti scolaire : ça chauffe !

La dégradation et la vétusté du bâti scolaire font peser des risques pour la santé des élèves et des personnels.

L'INRS* indique « qu'au-delà de 30°C (...), la chaleur peut constituer un risque pour la santé des salariés ». Pourtant les épisodes de canicule sont de plus en plus fréquents et des salles de classe peuvent enregistrer des températures inadaptées au travail scolaire. Alors que la santé des élèves et des personnels relève de la responsabilité de l'Éducation nationale, le problème est souvent renvoyé aux collectivités, propriétaires des locaux.

La FSU-SNUipp demande un plan de transition écologique nécessitant une participation active des pouvoirs publics en soutien des collectivités territoriales pour un bâti éco-responsable, selon des normes exigeantes.

* Institut national de recherche et de sécurité

RIS, droit de grève et stages syndicaux

Les temps d'information proposés par les organisations syndicales sur le temps de travail, ainsi que la grève sont des droits garantis à l'ensemble des agent·es de la fonction publique, y compris aux stagiaires et personnels sous contrat.



Syndiqué·e ou non, tout·e enseignant·e peut participer aux Réunions d'Information Syndicale (RIS). Dans le premier degré, 9h annuelles de RIS sont autorisées dont 3h sur le temps de présence des élèves. Il suffit d'informer son IEN par courrier ou par mail, au moins 48h avant. Si la RIS se déroule sur le temps INSPE, il n'y a pas obligation d'informer sa hiérarchie mais il est conseillé de prévenir les responsables de formation.

Les réunions organisées hors temps de présence des élèves peuvent être récupérées sur les 108h (hors APC). La FSU-SNUipp continue d'exiger qu'elles puissent avoir lieu sur la totalité du temps devant élèves, comme c'était le cas jusqu'en 2008.

Les sections départementales de la FSU-SNUipp proposent également des stages syndicaux. Pour participer à ces journées, jusqu'à 12 jours d'absence avec traitement par an sont autorisés. La demande de congé doit être transmise par écrit à l'IA-DASEN sous couvert de l'IEN au moins un mois à l'avance. Elle est réputée accordée en cas de non réponse de l'administration au plus tard le quinzième jour qui précède le stage. La FSU-SNUipp invite l'ensemble des PE à exer-

cer leur droit à l'information et à la formation sans restriction : être mieux informé·e pour mieux débattre et agir professionnellement.

DROIT DE GRÈVE

Le droit de grève est inscrit dans la Constitution. C'est le moyen de construire un rapport de force pour s'opposer aux projets néfastes pour l'école et la société, soutenir des alternatives et revendiquer de meilleures conditions de travail et salaires.

Avant la grève : la FSU-SNUipp propose des courriers pour informer les familles, à diffuser sous pli cacheté ou agrafé si remis aux élèves, ou à distribuer à l'extérieur des locaux scolaires

et hors temps de service. Il est utile d'informer les parents le plus tôt possible pour leur permettre de prendre leurs dispositions. Le service minimum d'accueil (SMA) impose qu'une déclaration d'intention de grève soit adressée au secrétariat de circonscription au moins 48h avant. Elle ne préjuge pas d'une participation à la journée de grève. Les PE, y compris les stagiaires, n'ont pas à se déclarer si la date de la grève n'est pas une journée de classe.

«Le droit de grève est inscrit dans la Constitution»

Après la grève : les retraits de salaire (1/30^e du salaire mensuel brut) ne se font pas sur la base des déclarations d'intention. C'est à l'administration de s'assurer que le service n'a pas été effectué. Les PE non-grévistes déclarent avoir assuré leur service auprès de l'administration.

La FSU-SNUipp est opposée à la déclaration d'intention de grève et au SMA, mis en place en 2008, qui constitue une entrave au droit de grève.

Focus

LE RÔLE DES REPRÉSENTANT·ES DU PERSONNEL

- Dans les instances, défendre les situations individuelles, obtenir des règles collectives favorables, équitables et justes pour toutes et tous ;
- Informer, notamment sur les questions de carrière : mouvement, promotions, reclassement, frais de déplacement, demandes de temps partiel, départ en stage de formation, etc. ;
- Conseiller et accompagner les personnels lors d'une convocation par la hiérarchie.

On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner. C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF.
Alors pourquoi pas vous ?



assureur militant